



**FCP de droit français**

**EGAMO ALLOCATION  
FLEXIBLE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 28 juin 2024

**Société de gestion : EGAMO  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

## Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport de gestion	11
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	27
7. Annexe (s)	50
Information SFDR	51

**EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

OPCVM soumis au droit français géré par EGAMO - Code ISIN de la Part X : FR0007493010

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 3%, pour les parts X, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. La démarche ESG déployée vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des entités émettrices qui ont des profils de qualité en matière sociale, environnementale, de gouvernance et de droits humains et à contribuer à les faire progresser sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

**Indicateur de référence :** La gestion du fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée *a posteriori* à l'indice précité.

**Stratégie d'investissement :** La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. Elle repose sur une stratégie d'investissement qui se décline en trois étapes :

- Un process top-down s'appuyant sur l'analyse du panorama macro-économique et permettant de déterminer l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et les segments de marché ;

- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement visant à examiner la performance ESG des émetteurs : une note ESG, formalisée sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques ESG à E pour les moins bonnes, est systématiquement attribuée aux émetteurs de l'univers d'investissement. Le comportement de chaque émetteur est ainsi analysé, au travers d'un moteur quantitatif puis de manière qualitative, au regard des trois piliers que constitue l'Environnement, le Social et la Gouvernance, selon la méthodologie de notation ESG développée par EGAMO. Ces trois piliers E, S et G sont examinés simultanément au regard de thématiques différenciées et pondérées en tenant compte de critères distincts, selon les émetteurs publics et privés. La notation ESG qui en résulte correspond à la moyenne pondérée des notes sur les piliers E, S et G, chaque pilier étant lui-même la moyenne pondérée des thématiques (ex : changement climatique, capital humain, gouvernance d'entreprise) ou des facteurs de risques (ex : ressources naturelles, environnement économique, gouvernance politique) passés sous revue selon les émetteurs privés ou publics étudiés. Les notations ESG ainsi obtenues sont mises à jour a minima mensuellement en fonction des données extra-financières externes qui alimentent le modèle ESG propriétaire d'EGAMO et des sources issues de la recherche interne. Le Comité ESG assure l'analyse, le suivi et la validation des notations. L'ensemble des valeurs en portefeuille font donc l'objet d'une analyse extra-financière et sont notés en ESG. Par conséquent, 90% minimum de l'actif net du FCP est composé de valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG. Les émetteurs dont la notation ESG est la plus faible sont, ensuite, écartés ce qui aboutit à épurer l'univers d'investissement, constitué de l'ensemble des valeurs éligibles qui ont fait l'objet d'une notation ESG EGAMO, de 20% au minimum. Outre cette exclusion des émetteurs les moins bien notés, le fonds s'est fixé un objectif environnemental, un objectif social, un objectif en matière de gouvernance et un objectif en matière de droits de l'homme tels que définis dans le Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public disponible sur le site internet d'EGAMO [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr). L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure»). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les indicateurs clés de performance ESG précités sont cohérents avec l'objectif d'investissement durable du fonds. L'ensemble des investissements du fonds ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ESG concernent principalement la disponibilité et/ou la fiabilité des données extra-financières publiées par les émetteurs utilisées comme input dans le système de notation ESG propriétaire d'EGAMO et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par EGAMO dans son approche « best-in class » qui tend à privilégier les émetteurs les mieux notés en termes de pratiques ESG.

- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents), de parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français ou étrangers. Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif. L'allocation entre les différentes classes

d'actifs respecte les limites suivantes :

- L'investissement en produit de taux de la zone OCDE, hors pays émergents (y compris les instruments du marché monétaire) est compris entre 0% et 100% maximum de l'actif net du FCP. Les placements obligataires de la zone OCDE prennent ainsi la forme d'investissements directs en obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées, et, le cas échéant, plus accessoirement de parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA éligibles ;

- L'exposition aux marchés actions de la zone OCDE, hors pays émergents, est réalisée via des titres vifs de tout secteur et toute capitalisation et via des instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels) négociés sur un marché réglementé, organisé, ou de gré à gré, français ou étranger et n'excède pas 50% maximum de l'actif net du FCP ;

- L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, hors pays émergents, libellées en euro, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP avec une sensibilité maximum aux actions de 10% de l'actif net.

La société s'engage, en outre, à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investi en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « *Investment Grade* ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;

- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « B- » (notation à caractère spéculatif dite « *High Yield* ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion. Les titres de notation « B » sont limités à 10%.

- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notation susvisées, étant entendu que la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres et que les notations externes précitées ne sont qu'un critère parmi d'autres appréciés discrétionnairement par la société de gestion auxquelles elle ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement. Elle privilégie également sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « +7 ».

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français et étrangers, y compris sur des CDS sur indices crédit ITRAXX européen dans un but de couverture et d'exposition aux risques de taux et d'actions et ce dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce FCP. Les CDS sur indices crédit ITRAXX européen sont utilisés exclusivement dans un but de couverture. Le fonds peut également recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille (instruments financiers de taux, obligations convertibles, actions).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

**Affectation des sommes distribuables :** Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

**Durée de placement recommandée :** cinq ans minimum.

La valeur liquidative est établie chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues par l'établissement en charge de cette fonction (Caceis Bank) chaque jour ouvré de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris) avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Le mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

**Recommandation :** ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**


Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa diversification et de son exposition aux marchés actions. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risques associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- le **risque de crédit** : risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

- le **risque de contrepartie** : le fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

## FRAIS

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir, auprès de la société de gestion, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	0,33% TTC de l'actif net*
----------------	---------------------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

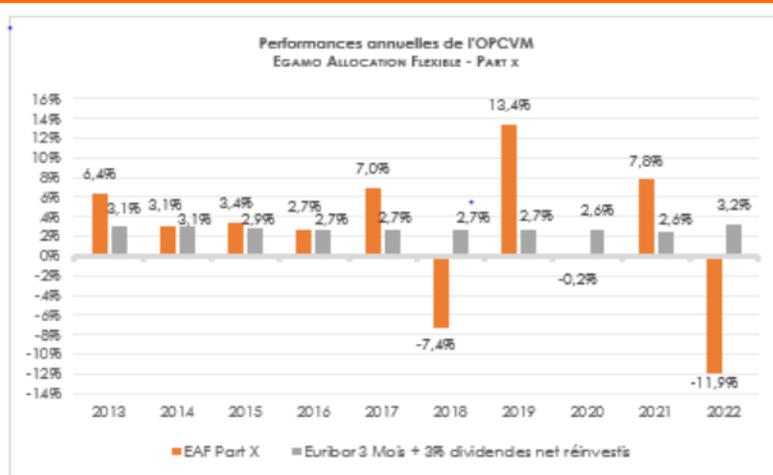
\*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2023 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : 18 mai 1995.

### Changements significatifs :

02/01/2017 : le fonds a changé de nature juridique, de dénomination, d'objectif de gestion, d'indicateur de référence, de stratégie d'investissement, de durée de placement minimum recommandée, de montant de souscription initiale et ultérieure et de frais de gestion maxima.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Forme juridique :** FCP. Part X réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par EGAMO.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

**Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr)

**Fiscalité :** le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM :** les documents d'information relatifs aux parts I et S de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/01/2024.

**EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

OPCVM soumis au droit français géré par EGAMO - Code ISIN de la Part I : FR0010941302

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 3%, pour les parts I, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. La démarche ESG déployée vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des entités émettrices qui ont des profils de qualité en matière sociale, environnementale, de gouvernance et de droits humains et à contribuer à les faire progresser sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

**Indicateur de référence :** La gestion du fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée *a posteriori* à l'indice précité.

**Stratégie d'investissement :** La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. Elle repose sur une stratégie d'investissement qui se décline en trois étapes :

- Un process top-down s'appuyant sur l'analyse du panorama macro-économique et permettant de déterminer l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et les segments de marché ;

- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement visant à examiner la performance ESG des émetteurs : une note ESG, formalisée sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques ESG à E pour les moins bonnes, est systématiquement attribuée aux émetteurs de l'univers d'investissement. Le comportement de chaque émetteur est ainsi analysé, au travers d'un moteur quantitatif puis de manière qualitative, au regard des trois piliers que constitue l'Environnement, le Social et la Gouvernance, selon la méthodologie de notation ESG développée par EGAMO. Ces trois piliers E, S et G sont examinés simultanément au regard de thématiques différenciées et pondérées en tenant compte de critères distincts, selon les émetteurs publics et privés. La notation ESG qui en résulte correspond à la moyenne pondérée des notes sur les piliers E, S et G, chaque pilier étant lui-même la moyenne pondérée des thématiques (ex : changement climatique, capital humain, gouvernance d'entreprise) ou des facteurs de risques (ex : ressources naturelles, environnement économique, gouvernance politique) passés sous revue selon les émetteurs privés ou publics étudiés. Les notations ESG ainsi obtenues sont mises à jour à minima mensuellement en fonction des données extra-financières externes qui alimentent le modèle ESG propriétaire d'EGAMO et des sources issues de la recherche interne. Le Comité ESG assure l'analyse, le suivi et la validation des notations. L'ensemble des valeurs en portefeuille font donc l'objet d'une analyse extra-financière et sont notés en ESG. Par conséquent, 90% minimum de l'actif net du FCP est composé de valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG. Les émetteurs dont la notation ESG est la plus faible sont, ensuite, écartés ce qui aboutit à épurer l'univers d'investissement, constitué de l'ensemble des valeurs éligibles qui ont fait l'objet d'une notation ESG EGAMO, de 20% au minimum. Outre cette exclusion des émetteurs les moins bien notés, le fonds s'est fixé un objectif environnemental, un objectif social, un objectif en matière de gouvernance et un objectif en matière de droits de l'homme tels que définis dans le Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public disponible sur le site internet d'EGAMO [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr). L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les indicateurs clés de performance ESG précités sont cohérents avec l'objectif d'investissement durable du fonds. L'ensemble des investissements du fonds ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ESG concernent principalement la disponibilité et/ou de la fiabilité des données extra-financières publiées par les émetteurs utilisées comme input dans le système de notation ESG propriétaire d'EGAMO et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par EGAMO dans son approche « best-in class » qui tend à privilégier les émetteurs les mieux notés en termes de pratiques ESG.

- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers. Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents), de parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français ou étrangers. Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif. L'allocation entre les différentes classes

d'actifs respecte les limites suivantes :

- L'investissement en produit de taux de la zone OCDE, hors pays émergents (y compris les instruments du marché monétaire) est compris entre 0% et 100% maximum de l'actif net du FCP. Les placements obligataires de la zone OCDE prennent ainsi la forme d'investissements directs en obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées, et, le cas échéant, plus accessoirement de parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA éligibles ;

- L'exposition aux marchés actions de la zone OCDE, hors pays émergents, est réalisée via des titres vifs de tout secteur et toute capitalisation et via des instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels) négociés sur un marché réglementé, organisé, ou de gré à gré, français ou étranger et n'excède pas 50% maximum de l'actif net du FCP ;

- L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, hors pays émergents, libellées en euro, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP avec une sensibilité maximum aux actions de 10% de l'actif net.

La société s'engage, en outre, à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investi en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;

- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « B- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion. Les titres de notation « B » sont limités à 10%.

- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notation susvisées, étant entendu que la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres et que les notations externes précitées ne sont qu'un critère parmi d'autres appréciés discrétionnairement par la société de gestion auxquelles elle ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement. Elle privilégie également sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « +7 ».

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français et étrangers, y compris sur des CDS sur indices crédit ITRAXX européen dans un but de couverture et d'exposition aux risques de taux et d'actions et ce dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce FCP. Les CDS sur indices crédit ITRAXX européen sont utilisés exclusivement dans un but de couverture. Le fonds peut également recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille (instruments financiers de taux, obligations convertibles, actions).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

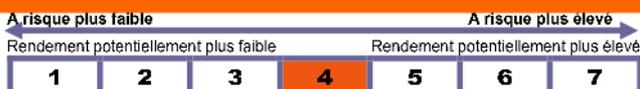
**Affectation des sommes distribuables :** Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

**Durée de placement recommandée :** cinq ans minimum.

La valeur liquidative est établie chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues par l'établissement en charge de cette fonction (Caceis Bank) chaque jour de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris), avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Le mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

**Recommandation :** ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**


Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa diversification et de son exposition aux marchés actions. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risques associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- le **risque de crédit** : risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

- le **risque de contrepartie** : le fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

## FRAIS

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir, auprès de la société de gestion, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	0,33% TTC de l'actif net*
----------------	---------------------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

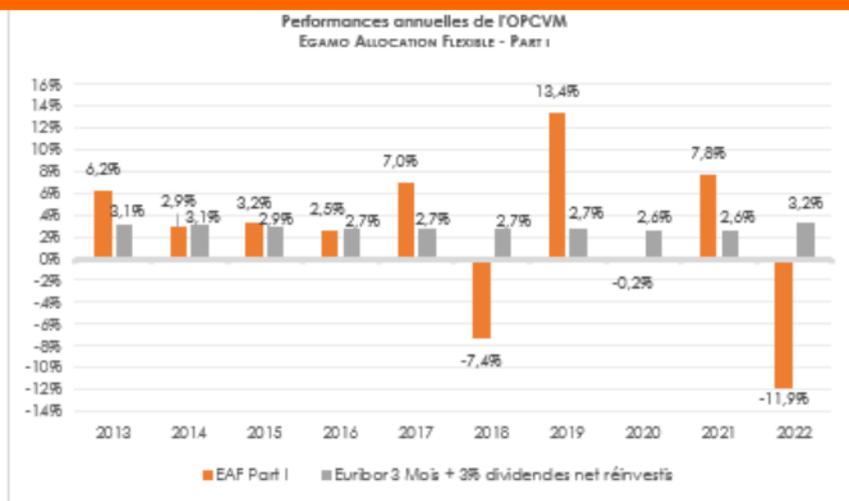
\*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2023 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : 18 mai 1995.

Date de création de la Part I : 13 septembre 2010.

### Changements significatifs :

02/01/2017 : le fonds a changé de nature juridique, de dénomination, d'objectif de gestion, d'indicateur de référence, de stratégie d'investissement, de durée de placement minimum recommandée et de montant de souscription initiale et ultérieure.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Forme juridique :** FCP, Part I, tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

**Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr)

**Fiscalité :** le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM :** les documents d'information relatifs aux parts S et X de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

**La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/01/2024.

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT** **Part S de l'OPCVM EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE – Code ISIN : FR0013421955**

Initiateur du PRIIP EGAMO ([www.egamo.fr](http://www.egamo.fr))

Appelez-le + 33 (0) 1 40 47 48 24 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'EGAMO en ce qui concerne le DIC.

Ce PRIIP a été agréé en France par l'AMF et est réglementé par l'AMF.

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF, en qualité de société de gestion de portefeuille, sous le n° GP 08000010.

Ce document a été mis à jour le 08/01/2024.

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**FORME JURIDIQUE** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la Directive 2009/65/CE (OPCVM)

**CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES**

**Description de l'objectif de gestion** : le produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 2,40%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en intégrant une démarche ESG.

**Description de la stratégie d'investissement** : la gestion du produit est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement se décline en trois étapes : i) une analyse du panorama macro-économique permettant de déterminer l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et les segments de marché ; ii) un filtre ESG sur l'ensemble de l'univers d'investissement visant à examiner et noter la performance ESG des émetteurs, iii) une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers, ces derniers permettant d'exclure les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue ESG et d'épurer l'univers d'investissement de 20%. Outre cette exclusion, le produit s'est fixé un objectif environnemental, social, en matière de gouvernance et de droits de l'homme, tels que définis dans le Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public disponible sur le site internet d'EGAMO.

**Description des principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le produit peut investir** : le produit est investi en instruments financiers de taux libellés en euro (obligations et autres titres de créance), instruments du marché monétaire, obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), actions de la zone OCDE (hors pays émergents), libellés en euro, parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion (« OPC ») et en contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers.

▪ Pour la quote-part de l'actif net du FCP investi en instruments de taux, les investissements sont réalisés :

- jusqu'à 100% sur des obligations, des titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées de la zone OCDE (hors pays émergents) ;

- jusqu'à 100%, sur des émissions notées « Investment Grade » (entre « AAA » et « BBB- » pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion), jusqu'à 30% sur des émissions notées « Haut rendement » (entre « BB+ » et « B- » pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion), jusqu'à 10% sur des émissions notées « B », étant entendu que les titres non notés ne représenteront pas plus de 30% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le produit est géré est comprise entre « 0 » et « +7 ».

▪ L'investissement en obligations convertibles dites « CoCos » est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP (dont 10% maximum en CoCos), avec une sensibilité maximum aux actions de 10% de l'actif net.

▪ L'exposition aux marchés actions est réalisée via des titres vifs de tout secteur et toute capitalisation et des instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels), sans excéder 50% de l'actif net du produit.

▪ Le produit peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

▪ Le produit peut intervenir sur des contrats financiers (futures, options) dans un but de couverture et d'exposition au risque action et taux dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce produit et recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille pour optimiser ses revenus et sa performance. Le produit peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

Pour plus de détails, veuillez consulter les rubriques « Objectif de gestion », « Indicateur de référence », « Stratégie d'investissement » et « Information sur les critères ESG pris en compte par l'OPCVM » du prospectus disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

**Modalités de rachat** : les demandes de rachat de parts sont centralisées par CACEIS BANK chaque jour de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris), avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Le mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

**Affectation des sommes distribuables** : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

**INVESTISSEURS DE DETAIL VISES**

Ce produit est destiné aux investisseurs qui :

- privilégient une gestion diversifiée et recherchant une exposition importante aux marchés actions et obligataires sur le long terme ;

- ont une tolérance au risque en ligne avec l'indicateur synthétique de risque de ce document, soit de 3 sur une échelle de 7 ;

- sont capables d'assumer la perte de leur investissement, celle-ci pouvant aller jusqu'à la perte de la totalité du montant investi ;

- ont un horizon d'investissement minimum compatible avec la période de détention recommandée, à savoir 5 ans ;

- ont une connaissance et une expérience spécifiques sur l'investissement sur des produits similaires, sur les marchés financiers, ainsi que sur chacune des classes d'actifs éligibles pour ce produit, tels que décrits dans ce document.

**DUREE**

La durée du produit est de 99 ans à compter de sa création le 18/05/1995 (sachant que la part S a été créée le 11/06/2019), sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus dans le règlement du produit et en particulier, si les actifs du produit demeurent inférieurs, pendant trente jours, à 300 000 euros, par décision de la société de gestion, en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de la fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du produit si celle-ci n'a pas été prorogée.

INFORMATIONS  
COMPLEMENTAIRES

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables. Il est soumis à un risque en matière de durabilité, tel que défini dans le « Profil de risque » du prospectus du produit.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank

Indication du lieu où l'on peut obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, une copie du prospectus, la description de la stratégie d'investissement et des objectifs, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique : EGAMO, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris, E-mail : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr).

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : Bureaux de la société de gestion EGAMO, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque (SRI) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si l'investisseur opte pour une sortie anticipée et il pourrait obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que votre capacité à être payé(e) en soit affectée.

La catégorie de risques associée à ce produit n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le PRIIP mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de contrepartie : le recours à des contrats financiers et/ou opérations de prêts de titres, conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le PRIIP à un risque de défaillance de l'une d'entre elles.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la rubrique « Profil de risque » du prospectus. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer à cette rubrique du prospectus du produit disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

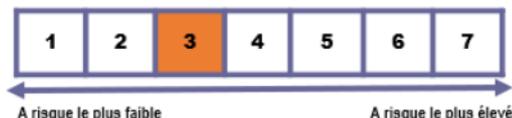
Perte maximale possible de capital investi : ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARII DE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.



Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>4 920 EUR</b> -50,80 %	<b>4 680 EUR</b> -14,09 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>8 480 EUR</b> -15,20 %	<b>8 770 EUR</b> - 2,59 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 970 EUR</b> - 0,30 %	<b>10 040 EUR</b> 0,08 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>11 900 EUR</b> 19,00 %	<b>10 930 EUR</b> 1,79 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter sur 5 années, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI EGAMO N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la société de gestion EGAMO. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 EUR par an sont investis :

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	131 EUR	675 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,3 %	1,3 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,39 % avant déduction des coûts et de 0,08 % après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie si vous sortez après 1 an		
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,06 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	106 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	25 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum.

Étant donné la nature des investissements sous-jacents du produit, une période de détention minimale de 5 ans est recommandée.

La valeur ajoutée du produit étant susceptible d'être générée sur le long terme, les investissements dans le produit requièrent un horizon de placement à long terme de la part de l'investisseur.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts du produit, sans frais, chaque jour de valorisation du produit. Les modalités relatives aux rachats sont précisées sous « En quoi consiste le produit ? » et dans la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr). Le régime fiscal applicable à l'occasion des rachats dépend des dispositions fiscales relatives à la situation particulière de l'investisseur.

Pour une indication sur les frais applicables, veuillez-vous référer aux informations sur les coûts sous « Que va me coûter cet investissement ? ».

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

EGAMO a mis en place un dispositif de traitement des réclamations visant à traiter de manière efficace, transparente, harmonisée, égale et rapide les réclamations des porteurs de parts du produit. À tout moment, dans le cas où vous souhaiteriez déposer une réclamation concernant ce produit ou le service que vous avez reçu, vous pouvez le faire à l'adresse postale : EGAMO, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris ou par e-mail à l'adresse : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce DIC est un document précontractuel qui vous donne les principales informations sur le produit (caractéristiques, risques, coûts ...). Le prospectus du produit, son règlement, son dernier rapport annuel, son dernier état périodique, sa dernière valeur liquidative et l'information sur ses performances passées peuvent être consultés sur le site internet d'EGAMO : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)

Les documents d'information relatifs aux parts I et X de l'OPCVM EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à : EGAMO, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S ». Bien que le produit ne soit pas ouvert aux « US Person », les unités de compte des contrats d'assurance vie pourront être détenues par des « US Person », identifiées par l'assureur émetteur des polices d'assurance-vie qui effectuera l'ensemble des diligences et/ou déclarations nécessaires au respect de la législation fiscale américaine « FATCA ».

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements intervenus au cours de la clôture :

- Décembre 2023 : introduction des gates + mise à jour des frais courants + fractionnement en millième de parts
- Janvier 2024 : changement de logo d'EGAMO
- Février 2024 : actualisation de la rubrique « Performances passées »

Les changements à venir :

- 1<sup>er</sup> juillet 2024 :
  - Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management
  - Changement de dénomination :
    - Egamo Allocation flexible devient Ofi Invest ESG Allocation Flexible
    - La part S devient la part VyV Allocation Flexible

### 3. RAPPORT DE GESTION

Les données macroéconomiques restent le point d'ancrage principal des marchés sur l'exercice. Ces données ont été robustes aux Etats-Unis qui font preuve d'une singulière résistance tandis qu'en zone Euro les données d'activité sont plus contrastées. Elles ont conduit les banques centrales à maintenir des politiques monétaires restrictives sur une grande partie de l'exercice. Cependant, l'inflation s'est progressivement réduite des deux côtés de l'Atlantique pour se rapprocher en tendance sur la cible des 2%. Cette orientation a permis à la BCE de laisser inchangés ses taux directeurs en décembre 2023 à 4,50% après dix hausses puis de réduire, en juin 2023, ses taux directeurs pour la première fois depuis septembre 2019 même si elle souligne la persistance de facteurs d'inflation au sein de la zone Euro. De son côté, la FED reste plus prudente en laissant ses taux inchangés même si l'économie américaine dessine un atterrissage en douceur.

Les obligations d'États de la zone Euro ont été très volatiles sur l'exercice enchaînant périodes de hausse et de baisse. Le 10 ans allemand progresse jusqu'au mois d'octobre 2023, puis baisse de manière spectaculaire sur la fin de l'année à 2% et il termine l'exercice à 2,50% fin juin. Dans le sillage de la forte incertitude suscitée par la dissolution de l'Assemblée nationale en France, le différentiel de taux entre l'OAT française et le Bund allemand à 10 ans a atteint un record depuis 2012, à plus de 80 points de base fin juin. Sur l'exercice, la performance des dettes souveraines de la zone euro est positive à 2,44%.

Sur l'exercice, le crédit spéculatif à Haut Rendement euro enregistre une performance de 11% et devance le monétaire. Le crédit « Investment Grade » euro réalise une performance moindre de 6,44% plus affecté par l'évolution des taux longs. Dans le même temps, les marges de crédit se sont bien comportées, soutenues par des résultats d'entreprises solides.

Les marchés actions ont progressé sur toutes les zones géographiques excepté le marché chinois, déception de la période sous revue. La remontée des taux opérée par les Banques centrales des pays développés sur la première partie de l'exercice n'a pas freiné la hausse boursière stimulée par la résilience des économies et les bons résultats des entreprises. Les valeurs technologiques ont porté la côte notamment aux Etats-Unis où 7 valeurs contribuent à l'essentiel de la hausse du marché. L'Eurostoxx progresse de 11,46%, le S&P 500 gagne 24,54% (\$) et le Nasdaq 30,77% (\$).

#### **Gestion du portefeuille :**

Le deuxième semestre de l'année 2023 a été géré avec prudence en réduisant l'exposition action tout en cherchant à maintenir le portage sur la poche obligataire. Cependant, nous n'avons pas hésité à réaugmenter l'exposition action durant les derniers mois de l'année en renforçant notre exposition aux valeurs cycliques ainsi qu'en augmentant l'allocation en moyennes capitalisations. Le premier semestre 2024 a continué d'être géré de façon relativement neutre tout en continuant d'être opportuniste sur la partie obligataire pour capter des rendements plus favorables sur les titres arrivés à maturité. La hausse des rendements nous a ainsi permis de renforcer le portage du fond.

En termes de performance, la poche obligataire affiche une performance notable de 6,36%. La poche action gagne un peu plus de 12% sur l'exercice, à ce titre on peut noter la contribution significative de titres comme ASML, Safran ou encore SAP qui à eux seuls représentent 35% de la performance de la poche. L'exposition aux actifs diversifiés a cru de 5,9%, l'obligation convertible Prysmian 0% 2026 a généré 177 points de base tandis que notre exposition au fond Neuberger Short Duration a rapporté 120 points de base.

Le fonds affiche une performance sur la part X de 7,81% sur l'année.

Le fonds affiche une performance sur la part I de 7,81% sur l'année.

Le fonds affiche une performance sur la part S de 7,04% sur l'année.

La volatilité du portefeuille s'établit en fin d'exercice à 4,92%. La sensibilité taux du portefeuille est maintenue à un faible niveau à 2,59 sur la fin de l'exercice.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	13 563 667,70	14 156 710,94
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	365 053,88	1 223 097,28
GemEquity I		999 932,00
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	915 619,97	
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	500 000,00	300 102,00
ENGIE	242 773,44	528 024,90
DEUTSCHE TELEKOM AG	290 337,52	408 907,14
FRTR 0.1 03/01/28		692 674,11
ESTONIA GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 12-10-32	643 234,07	
TOTALENERGIES SE	297 992,97	334 496,70

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES - EXECUTION DES ORDRES

*Selon la Directive MIF, « les états membres imposent aux prestataires de services d'investissement de prendre toutes mesures raisonnables pour obtenir pour leurs clients lors de l'exécution d'ordres, le meilleur résultat possible en tenant compte des facteurs d'exécution suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et règlement, taille, nature de l'ordre ou tout autre considération en rapport avec l'exécution de l'ordre. Néanmoins, lorsque l'ordre d'un client comporte des instructions spécifiques, le prestataire de service d'investissement exécutera l'ordre en conformité avec lesdites instructions spécifiques ».*

EGAMO, en tant que société de gestion de portefeuille pour compte de tiers, est considérée comme prestataire de services d'investissement et, à ce titre, se doit d'établir une politique d'exécution des ordres et de sélection des contreparties qu'elle utilise pour exécuter ces mêmes ordres.

Dans son activité, EGAMO est conduite à transmettre des ordres (d'achat ou de vente) sur instruments financiers à un intermédiaire pour exécution ou exécuter elle-même directement des ordres sur le marché.

Il convient de préciser qu'en aucun cas EGAMO n'assure la transmission d'ordres pour le compte de la clientèle. Les seuls ordres d'achat et de vente résultent des conclusions du process de gestion des portefeuilles (mandats ou OPC).

EGAMO s'est fixée comme principe de respecter :

- la réglementation applicable et les règles de bonne conduite édictées par la profession,
- la primauté des intérêts et l'égalité de traitement des clients,
- l'intégrité, la transparence et la sécurité du marché.

#### **1° Sélection des intermédiaires**

Dans le cadre de son activité, EGAMO a sélectionné une liste d'intermédiaires afin d'exécuter des ordres pour le compte des portefeuilles gérés.

Ces intermédiaires sont sélectionnés afin de garantir les meilleures conditions d'exécution en termes de prix, coût, rapidité et règlement livraison de titres.

Les intermédiaires sont régulièrement contrôlés et sont évalués chaque année dans le cadre de procédures associant la gestion, le middle office, le contrôle des risques et le RCCI.

Afin d'obtenir la meilleure exécution possible, EGAMO demande à être classifiée en client professionnel par ces intermédiaires.

#### **2° Politique d'exécution des ordres**

La recherche de l'objectif de meilleure exécution dépend de critères différents selon la nature des instruments financiers et leurs caractéristiques. Ces critères peuvent changer en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. La diversité des intervenants voulue par EGAMO permet ainsi en s'adaptant à ce nouvel environnement de pérenniser cet objectif.

Les instruments financiers couverts par cette politique sont les suivants :

- les titres de créance (obligations, titres du marché monétaire) transmissibles à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse,
- les actions et titres assimilés,
- les ETF,
- les instruments dérivés cotés sur un marché organisé.

EGAMO délègue à l'intermédiaire sélectionné le choix du lieu d'exécution.

Selon le type d'instrument négocié, il revient à celui-ci également le choix d'exécuter les ordres soit sur un marché réglementé, plateformes de négociation multilatérales auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

Les ordres relatifs à plusieurs portefeuilles peuvent être groupés afin d'obtenir les meilleures conditions de négociations possibles en termes de coût et de prix. Une procédure de traitement et de pré affectation stricte et traçable permet d'assurer une égalité de traitement des portefeuilles en tenant compte de la spécificité et des contraintes de chacun.

### **3° Suivi et contrôle**

Dans l'ensemble de ses procédures liées au circuit des ordres, EGAMO a prévu des process de contrôle permettant de vérifier que les meilleurs résultats possibles en matière d'exécution sont atteints. Si ce n'est pas le cas, en raison essentiellement de changements réglementaires ou liés au fonctionnement des marchés, ces process sont modifiés ou adaptés.

### **4° Information clients**

La politique d'exécution fait partie de la relation entre EGAMO et ses clients.

Toute modification importante en la matière sera communiquée via le site internet d'EGAMO [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr) sur lequel figurera une version actualisée.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles EGAMO entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la société ou sur son site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE GERES PAR EGAMO**

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont gérés par EGAMO, vous êtes invités à vous reporter à la rubrique suivante des comptes annuels : Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

### **RETENUES À LA SOURCE**

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

## **FISCALITE**

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

## **PROFIL DE RISQUE ET SYSTEME DE GESTION DU RISQUE**

A la date de clôture comptable du fonds :

- l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) du fonds était de 4 sur une échelle de 7.

La société de gestion dispose d'un système de gestion de risque interne associé à des outils de maîtrise et de suivi du risque marché.

Calcul du risque global : l'évaluation du risque global du portefeuille de l'OPCVM est réalisée selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET GOUVERNEMENTAUX (« ESG »)**

Depuis sa création en 2008, EGAMO a fait le choix d'intégrer dans sa politique d'investissement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de les appliquer à l'ensemble de sa gestion, afin de garantir un équilibre durable de son offre de gestion et d'assurer sa responsabilité fiduciaire auprès de ses clients. Cet engagement s'inscrit dans son ADN hérité de son environnement économique constitué principalement de mutuelles, d'acteurs institutionnels de l'économie sociale, et de son groupe d'appartenance, le « Groupe Vyv ».

La signature en 2010 des Principes de l'ONU pour l'Investissement Responsable (PRI) est venue consolider sa démarche d'investisseur responsable.

Ainsi, EGAMO s'est engagée à :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles EGAMO investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

Depuis lors, l'engagement d'EGAMO a été réaffirmé via ses interventions au sein d'initiatives visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de l'investissement responsable :

Initiatives	Date d'adhésion
PRI	2010
Carbon Disclosure Project	2015
Finance For Tomorrow	2021
Forum pour l'Investissement Responsable	2021
FAIRR	2021
Access to Medecine Foundation	2021
Global Compact	2022

EGAMO considère qu'une gestion saine des risques liés à l'utilisation des critères ESG lui commande de procéder selon une démarche de progrès et d'amélioration continue, dans la manière dont elle décline la prise en compte des critères ESG dans la gestion opérationnelle de ses placements.

### **MODALITES D'INTEGRATION DES CRITERES ESG/ CRITERES DE DURABILITE DANS LE PROCESS DE GESTION D'EGAMO – Article 8**

Le process de gestion d'EGAMO a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour que les indispensables exigences d'efficience financière puissent être complétées d'une dimension de progrès structurelle en matière ESG, avec des traductions concrètes.

Il consiste, d'une part, à définir l'univers d'investissement des OPC en intégrant des critères ESG, autrement appelés critères de durabilité, et, d'autre part, à intégrer systématiquement, aux côtés de l'analyse financière, l'analyse extra-financière lors des choix d'investissement.

Les questions ESG sont ainsi examinées et prise en compte tout au long du processus d'investissement, de la phase de due diligence à la décision finale d'investissement. Elles sont également suivies pendant la période de détention de l'investissement.

Pour ce faire, indépendamment de ses politiques d'exclusions normatives et sectorielles et de sa démarche d'engagement, EGAMO a adopté un ensemble de critères ESG de nature à intégrer toutes les problématiques importantes en matière de durabilité au sein de son processus d'investissement et partant à contribuer à la gestion des « risques en matière de durabilité » (événements extra-financiers pouvant affecter la valeur des portefeuilles gérés par EGAMO) et la gestion des « incidences négatives en matière de durabilité » (conséquences des décisions de gestion de portefeuille d'EGAMO sur les facteurs de durabilité).

L'intégralité des émetteurs présents en portefeuille font l'objet d'une analyse ESG selon la méthodologie EGAMO laquelle s'appuie, depuis le 21 janvier 2022, principalement sur la base de données extra-financière externe du fournisseur de données MSCI ESG Research. Ces données sont complétées, le cas échéant, par d'autres sources issues du fournisseur de données Institutional Shareholder Services Europe S.A. pour les controverses, de la recherche interne et des échanges avec les émetteurs.

A partir de cette combinaison de données extra-financières, la performance ESG des émetteurs est évaluée simultanément, selon la méthode de notation développée par d'EGAMO, au regard des trois piliers que constituent l'Environnement, le Social et la Gouvernance. L'analyse réalisée s'articule autour des thématiques listées ci-après à titre illustratif :

#### Pour les émetteurs privés :

- Environnement : changement climatique, capital naturel, pollution et déchet, opportunités environnementales ;
- Social : capital humain, responsabilité produits, opposition de parties prenantes, opportunités sociales ;
- Gouvernance : gouvernance d'entreprise, comportement dans les affaires.

Pour les émetteurs publics, les thématiques passées sous revue, se distinguent de celles des émetteurs privés en ce qu'elles représentent différents facteurs de risques ESG auxquels les émetteurs publics peuvent être exposés :

- Environnement : ressources naturelles, effets environnementaux externes et vulnérabilités ;
- Social : capital humain, environnement économique ;
- Gouvernance : gouvernance financière, gouvernance politique.

Les thématiques et les facteurs de risques ainsi passés sous revue sont, ensuite, pondérés en tenant compte des principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO qui sont : « maîtriser les risques financiers », « servir l'intérêt général » et « agir en accord avec les valeurs mutualistes » :

Pour les émetteurs privés, les sources de pondérations s'appuient sur la matérialité financière des risques ESG auxquels ils peuvent être exposés, leurs spécificités sectorielles, le modèle d'affaire de l'industrie à laquelle ils appartiennent, les incidences négatives de leurs activités sur les facteurs de durabilité et les résultats sociaux positifs qu'ils peuvent obtenir. Les émetteurs privés peuvent, par conséquent, ne pas être notés sur l'intégralité des thématiques susvisées ;

Pour les émetteurs publics, sont ciblés la matérialité des risques ESG auxquels ils peuvent être exposés, les incidences négatives de leurs politiques sur les facteurs de durabilité et les résultats sociaux positifs qu'ils peuvent obtenir.

Chaque émetteur est donc évalué par une note ESG qui correspond à la moyenne pondérée des notes sur les piliers E, S et G, chaque pilier étant lui-même la moyenne pondérée des thématiques ou facteurs de risques selon que l'émetteur appartient à la sphère privée ou publique. La note ESG ainsi attribuée par EGAMO se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques ESG à E, pour les moins bonnes.

Les notations ESG sont mises à jour a minima mensuellement à l'aide de données extra-financières externes qui alimentent le modèle ESG propriétaire d'EGAMO, mais aussi de sources issues de la recherche interne. Le Comité ESG assure l'analyse, le suivi et la validation des notations. Le CESG peut aller jusqu'à faire exclure de l'univers investissable des émetteurs notamment en fonction de leur actualité, des informations qu'ils publient, des échanges menés avec eux ou des controverses qui pourraient les concerner.

Toute décision d'investissement intègre, par conséquent, une analyse et un suivi ESG de nature discrétionnaire et partant une prise en compte des risques et facteurs de durabilité.

L'ensemble des informations sur la politique d'investissement responsable d'EGAMO sont accessibles sur le site [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

### **Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **1. Préambule**

La politique de rémunération mise en place au sein d'EGAMO est établie en application notamment de :

- la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « Directive AIFM »),
- la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (dite « Directive OPCVM V »).

Conformément aux textes susvisés, elle intègre et poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir une gestion saine et efficace des risques,
- ne pas encourager une prise de risques qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA et des OPCVM gérés par EGAMO,
- être conforme à la stratégie économique, aux objectifs, valeurs et intérêts d'EGAMO, à ceux des OPC qu'elle gère et ceux de ses investisseurs,
- éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts.

### **2. Périmètre des collaborateurs concernés**

La politique de rémunération d'EGAMO est applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, quelque soient leur métier et statut.

### **3. Gouvernance en matière de rémunération**

La politique de rémunération est élaborée et mise en œuvre par un Comité interne RH (ci-après le Comité) réunissant la Direction Générale et le Secrétaire Général.

Sa mise en œuvre pour la Direction Générale relève du Conseil d'administration d'EGAMO qui s'appuie sur les travaux du comité en charge de la sélection des mandataires sociaux et censeurs et de leurs rémunérations, émanation du Conseil d'administration d'EGAMO.

La Direction Générale arrête les principes de la politique de rémunération et s'assure de leur cohérence avec la stratégie d'EGAMO, sa politique de prévention des conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est applicable à l'ensemble du personnel de la société, cadre et non cadre.

### **4. Composantes de la rémunération**

La structure de la rémunération est identique pour l'ensemble des collaborateurs. Elle se compose d'une partie fixe qui peut être complétée, le cas échéant, d'une partie variable. Elle ne comporte pas de mécanisme de pensions ou de retraites chapeau.

#### **Rémunération fixe**

La composante fixe de la rémunération, qui rémunère les compétences, l'expérience, le niveau de qualification, l'expertise et l'implication attendues dans l'exercice d'un poste et tient compte du niveau de rémunération pratiqué par le marché à poste équivalent, est déterminée au moment de l'embauche.

La rémunération fixe des collaborateurs représente au minimum 75% de leur rémunération globale. Pour la Direction Générale, ce pourcentage minimum est fixé par le Conseil d'administration. EGAMO veille ainsi à assurer un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale de ses collaborateurs.

La rémunération fixe est payable mensuellement en 12 versements égaux.

#### **Rémunération variable**

L'ensemble du personnel d'EGAMO est éligible au dispositif de rémunération variable.

La rémunération variable ne constitue pas pour autant un droit. Son attribution n'est ni garantie, ni contractuelle.

Elle vise à fournir une rétribution spécifique en fonction de critères quantitatifs et/ou qualitatifs centrés sur :

- la participation à la satisfaction globale des clients d'EGAMO,
- la qualité du travail collectif accompli.

Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'EGAMO et le niveau de rémunération variable attribuée à ses collaborateurs. De plus, EGAMO a fait le choix d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et s'engage à conjuguer performance et durabilité dans l'ensemble de ses

activités. Aussi, les critères, tant quantitatifs que qualitatifs pris en compte dans l'appréciation de la rémunération variable, intègrent la dimension ESG qu'EGAMO souhaite donner à l'ensemble de ses activités.

La rémunération variable des gérants de portefeuille d'EGAMO ne tient donc pas compte des produits générés par les opérations réalisées pour le compte des clients ; elle n'est pas non plus fondée sur des critères directement liés à la performance des portefeuilles qu'ils gèrent. Les critères retenus sont liés à l'optimisation des résultats de la gestion et au bon fonctionnement d'EGAMO tant du point de vue du respect des procédures, des ratios et contraintes réglementaires que de la satisfaction du client mais également à la mise en œuvre de notre politique de développement durable.

La rémunération variable des collaborateurs affectés aux missions de contrôle n'est pas non plus déterminée en fonction des performances des portefeuilles contrôlés, mais sur la base de la réalisation d'objectifs spécifiques liés à leur fonction.

L'atteinte ou non des objectifs susvisés est évaluée pour chacun des collaborateurs par la ligne managériale au cours d'un entretien annuel individuel. Sur la base de cette évaluation, l'attribution d'une rémunération variable est laissée à l'appréciation de la hiérarchie directe et in fine de la Direction Générale d'EGAMO pour les collaborateurs et du Conseil d'administration d'EGAMO pour la Direction Générale.

La part variable de la rémunération ne peut, en aucun cas, être supérieure à 200.000 euros ou à 30 % de la rémunération fixe versée.

Dans ce cadre, le paiement de la rémunération variable intervient au titre d'une année N, exclusivement en numéraire, au cours du 1er semestre civil de l'année N+1.

Il est toutefois précisé que l'ensemble du dispositif de rémunération variable décrit ci-dessus reste pleinement dépendant de la santé financière d'EGAMO.

## **5. Contrôle**

La mise en œuvre de la politique de rémunération est documentée de manière à assurer l'auditabilité du dispositif et la traçabilité des décisions.

## **6. Publication**

La politique de rémunération mise en place au sein d'EGAMO est librement accessible à l'ensemble de ses salariés.

### **Informations sur les rémunérations versées au titre de l'exercice 2023**

Au titre de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations incluant les rémunérations fixes et variables attribuées par EGAMO à l'ensemble de son personnel s'est élevée à 4.113.838 €. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par EGAMO sur l'exercice 2023 : 3.492.138 €, soit 84,89% du total des rémunérations attribuées (43 collaborateurs concernés au 31/12/2023) ;
- Montant total des rémunérations variables versées par EGAMO sur l'exercice 2023 : 621.700 €, soit 15,11 % du total des rémunérations attribuées (31 collaborateurs concernés).

Compte tenu de la taille de la société de gestion et pour des raisons de confidentialité, EGAMO a décidé d'appliquer un principe de proportionnalité à la publication des informations quantitatives et ne publie pas les informations prévues par l'article 22 -2 f) de la Directive AIFM 2011/61/UE.

## **ACCES A LA DOCUMENTATION**

La documentation légale du fonds (DICI, DIC, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la société de gestion en son siège social : EGAMO, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS ou à l'adresse e-mail suivante : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 28 juin 2024**

**EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
EGAMO  
62-68, rue Jeanne d'Arc  
75013 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Scénario d'impact comptable inscrit au Tableau de Bord de PwC en France. Scénario de confidentialité aux comptes membres de la communauté financière de

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.10.17 17:52:52 +0200



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 28/06/2024 en EUR

#### ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>57 965 299,23</b>	<b>52 115 797,32</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>15 188 668,87</b>	<b>14 476 220,77</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	15 188 668,87	14 476 220,77
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>39 392 248,04</b>	<b>31 459 155,86</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	39 392 248,04	31 459 155,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 384 382,32</b>	<b>4 837 396,39</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 384 382,32	4 837 396,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		<b>1 325 909,30</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		1 325 909,30
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		<b>17 115,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		17 115,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>18 951,05</b>	<b>227 379,96</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 951,05	227 379,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>153 512,39</b>	<b>181 775,46</b>
Liquidités	153 512,39	181 775,46
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>58 137 762,67</b>	<b>52 524 952,74</b>

## PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	56 104 371,10	50 928 134,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 206 393,72	-697 173,24
Résultat de l'exercice (a,b)	809 922,19	648 963,78
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>58 120 687,01</b>	<b>50 879 925,13</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>1 409 567,76</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		1 400 852,76
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		1 400 852,76
Instrument financiers à terme		8 715,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		8 715,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>17 075,66</b>	<b>235 459,85</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 075,66	235 459,85
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>58 137 762,67</b>	<b>52 524 952,74</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 3900		131 972,70
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 4200		640 067,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0923		3 460 050,00
EURO BOBL 0923		1 388 520,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 en EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 707,44	6 456,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	419 715,12	442 882,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	571 145,50	412 228,56
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 412,20	1 389,47
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>996 980,26</b>	<b>862 956,74</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		968,43
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>968,43</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>996 980,26</b>	<b>861 988,31</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	202 175,86	184 531,69
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>794 804,40</b>	<b>677 456,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	15 117,79	-28 492,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>809 922,19</b>	<b>648 963,78</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013421955 - Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

FR0010941302 - Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR0007493010 - Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S	Capitalisation	Capitalisation
Parts EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>50 879 925,13</b>	<b>53 446 696,82</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 219 551,22	19 564 298,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-41 043 244,15	-26 205 582,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 928 758,12	1 841 326,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-723 687,38	-2 841 584,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	488 829,00	892 460,15
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-493 091,15	-585 367,00
Frais de transactions	-27 350,95	-51 293,09
Différences de change	117,37	1 635,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 000 978,25	4 266 774,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 381 974,78	-619 003,47
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	619 003,47	4 885 778,02
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	95 097,15	-126 897,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-95 097,15
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	95 097,15	-31 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	794 804,40	677 456,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>58 120 687,01</b>	<b>50 879 925,13</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 577 416,19	59,50
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 819 311,53	3,13
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 995 520,32	5,15
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>39 392 248,04</b>	<b>67,78</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	37 572 936,51	64,65			1 819 311,53	3,13		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							153 512,39	0,26
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	302 357,66	0,52	5 578 077,15	9,60	7 598 593,81	13,07	9 972 328,51	17,16	15 940 890,91	27,43
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	153 512,39	0,26								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	6 689,02	0,01	633,80		2,75			
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	498,50
	Coupons et dividendes en espèces	18 452,55
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>18 951,05</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	17 075,66
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>17 075,66</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 875,39</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	27,510	407 958,40
Parts rachetées durant l'exercice	-4,770	-69 816,12
Solde net des souscriptions/rachats	22,740	338 142,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	742,320	
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 421,506	670 914,22
Parts rachetées durant l'exercice	-1 582,850	-166 839,11
Solde net des souscriptions/rachats	4 838,656	504 075,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 355,064	
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 750,000	43 140 678,60
Parts rachetées durant l'exercice	-8 260,000	-40 806 588,92
Solde net des souscriptions/rachats	490,000	2 334 089,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 806,000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  34 959,05 0,34 -0,03
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  33 359,40 1,05 -0,01
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  133 857,24 0,34 -0,13

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 678 321,47
Instruments financiers à terme	FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE X	2 678 321,47
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 678 321,47</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	809 922,19	648 963,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>809 922,19</b>	<b>648 963,78</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	160 324,21	131 915,75
<b>Total</b>	<b>160 324,21</b>	<b>131 915,75</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	26 465,69	17 561,65
<b>Total</b>	<b>26 465,69</b>	<b>17 561,65</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	623 132,29	499 486,38
<b>Total</b>	<b>623 132,29</b>	<b>499 486,38</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 206 393,72	-697 173,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 206 393,72</b>	<b>-697 173,24</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	231 833,82	-137 591,41
<b>Total</b>	<b>231 833,82</b>	<b>-137 591,41</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	73 506,15	-38 608,49
<b>Total</b>	<b>73 506,15</b>	<b>-38 608,49</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	901 053,75	-520 973,34
<b>Total</b>	<b>901 053,75</b>	<b>-520 973,34</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>88 702 871,83</b>	<b>57 710 247,95</b>	<b>53 446 696,82</b>	<b>50 879 925,13</b>	<b>58 120 687,01</b>
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I en EUR</b>					
Actif net	30 849 432,48	26 299 325,78	16 363 126,34	10 043 946,63	11 171 029,36
Nombre de titres	2 396,210	1 802,750	1 267,350	719,580	742,320
Valeur liquidative unitaire	12 874,26	14 588,44	12 911,29	13 958,06	15 048,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-211,04	852,60	196,49	-191,21	312,30
Capitalisation unitaire sur résultat	149,43	187,30	260,66	183,32	215,97
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S en EUR</b>					
Actif net	214 056,63	864 151,20	1 588 273,36	2 805 904,37	3 531 829,41
Nombre de titres	2 227,729	7 993,170	16 718,679	27 516,408	32 355,064
Valeur liquidative unitaire	96,08	108,11	94,99	101,97	109,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,57	6,33	1,45	-1,40	2,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,52	0,66	1,16	0,63	0,81
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X en EUR</b>					
Actif net	57 639 382,72	30 546 770,97	35 495 297,12	38 030 074,13	43 417 828,24
Nombre de titres	13 665,000	6 391,000	8 391,000	8 316,000	8 806,000
Valeur liquidative unitaire	4 218,03	4 779,65	4 230,16	4 573,12	4 930,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-69,14	279,34	64,37	-62,64	102,32
Capitalisation unitaire sur résultat	48,95	61,36	85,40	60,06	70,76

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	4 639	85 056,07	0,14
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 534	398 073,00	0,68
COMMERZBANK AG	EUR	13 936	197 682,16	0,34
COVESTRO AG	EUR	5 287	289 727,60	0,50
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	3 557	132 213,69	0,23
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	13 665	320 854,20	0,55
KION GROUP AG	EUR	3 340	130 560,60	0,22
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 192	284 649,60	0,49
NEMETSCHEK	EUR	1 505	138 234,25	0,24
SAP SE	EUR	2 271	430 399,92	0,74
SIEMENS AG-REG	EUR	1 575	273 609,00	0,47
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	3 354	180 445,20	0,31
VONOVIA SE	EUR	5 133	136 281,15	0,24
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 997 786,44</b>	<b>5,15</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	4 030	265 577,00	0,46
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 006	278 232,20	0,48
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>543 809,20</b>	<b>0,94</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	72 254	312 895,95	0,54
CAIXABANK S.A.	EUR	34 617	171 111,83	0,29
IBERDROLA SA	EUR	31 441	380 907,72	0,66
INDITEX	EUR	3 315	153 683,40	0,26
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 018 598,90</b>	<b>1,75</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR SA	EUR	7 226	276 755,80	0,47
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 561	413 038,08	0,71
AXA	EUR	10 057	307 442,49	0,53
BIOMERIEUX	EUR	1 692	150 165,00	0,25
BUREAU VERITAS SA	EUR	8 367	216 370,62	0,38
DANONE	EUR	2 516	143 613,28	0,25
DASSAULT SYST.	EUR	3 266	115 289,80	0,20
ELIS	EUR	9 508	192 251,76	0,33
ESSILORLUXOTTICA	EUR	887	178 464,40	0,31
HERMES INTERNATIONAL	EUR	184	393 760,00	0,68
L'OREAL	EUR	1 285	526 914,25	0,91
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	517	368 931,20	0,63
MICHELIN (CGDE)	EUR	5 054	182 499,94	0,31
NEXANS SA	EUR	1 670	171 843,00	0,30
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	2 626	260 971,88	0,45
RENAULT SA	EUR	5 713	273 309,92	0,47
SAFRAN SA	EUR	2 327	459 349,80	0,79

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAINT-GOBAIN	EUR	4 026	292 368,12	0,50
SANOFI	EUR	3 415	307 145,10	0,53
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 558	349 459,40	0,60
SOCIETE GENERALE SA	EUR	6 859	150 349,28	0,26
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	2 336	196 224,00	0,34
SOPRA STERIA	EUR	854	154 659,40	0,26
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	11 303	236 684,82	0,41
THALES	EUR	1 021	152 639,50	0,26
TOTALENERGIES SE	EUR	2 345	146 163,85	0,25
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 251	239 013,52	0,41
VALLOUREC SA	EUR	9 978	146 127,81	0,25
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 001 806,02</b>	<b>12,04</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 606	121 493,90	0,21
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>121 493,90</b>	<b>0,21</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	4 000	132 960,00	0,23
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	11 861	276 242,69	0,48
DIR AMPLIFON	EUR	4 000		
ENI SPA	EUR	15 556	223 290,82	0,39
FERRARI NV	EUR	311	118 397,70	0,20
INTESA SANPAOLO	EUR	68 015	236 080,07	0,41
MONCLER SPA	EUR	2 680	152 920,80	0,26
UNICREDIT SPA	EUR	8 445	292 239,23	0,50
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 432 131,31</b>	<b>2,47</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	90	100 188,00	0,17
ASML HOLDING NV	EUR	1 166	1 124 257,20	1,94
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	669	104 464,35	0,18
IMCD BV	EUR	824	106 543,20	0,19
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	4 292	118 416,28	0,20
PROSUS NV	EUR	4 118	136 964,68	0,23
STELLANTIS NV	EUR	9 713	179 457,39	0,31
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 870 291,10</b>	<b>3,22</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 920	202 752,00	0,35
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>202 752,00</b>	<b>0,35</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>15 188 668,87</b>	<b>26,13</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>15 188 668,87</b>	<b>26,13</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	100 000	99 714,21	0,17
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	200 000	207 706,61	0,36

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	EUR	300 000	284 528,43	0,49
EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	EUR	200 000	169 401,07	0,29
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	100 000	98 981,77	0,17
EUROGRID GMBH I 3.915% 01-02-34	EUR	100 000	101 283,90	0,18
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	200 000	193 221,80	0,33
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	100 000	101 019,11	0,17
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31-03-32	EUR	400 000	401 328,88	0,69
MERCEDESSENZ GROUP AG 0.75% 11-03-33	EUR	200 000	159 956,38	0,28
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	300 000	277 741,56	0,48
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	200 000	172 525,67	0,30
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	300 000	287 004,66	0,49
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 554 414,05</b>	<b>4,40</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	900 000	904 295,77	1,56
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	300 000	286 019,66	0,49
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 190 315,43</b>	<b>2,05</b>
<b>BELGIQUE</b>				
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	1 000 000	893 385,00	1,53
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	700 000	498 237,89	0,86
EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27	EUR	200 000	200 131,75	0,34
EUROPEAN UNION 3.125% 04-12-30	EUR	100 000	102 470,07	0,18
EUROPEAN UNION 3.125% 05-12-28	EUR	400 000	409 801,58	0,71
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	EUR	300 000	271 158,10	0,46
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 375 184,39</b>	<b>4,08</b>
<b>CANADA</b>				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.25% 01-11-28	EUR	500 000	434 461,81	0,75
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>434 461,81</b>	<b>0,75</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABERTIS INFRA 1.625% 15-07-29	EUR	400 000	368 829,13	0,64
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	100 000	97 709,13	0,17
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 0.375% 07-10-27	EUR	100 000	89 924,61	0,15
BANCO DE BADELL 0.875% 16-06-28	EUR	100 000	92 033,36	0,16
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	200 000	192 630,58	0,33
BANCO NTANDER 0.625% 24-06-29	EUR	200 000	177 415,40	0,31
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	200 000	182 553,13	0,32
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	200 000	196 467,18	0,33
BBVA 3.875% 15-01-34 EMTN	EUR	200 000	204 578,55	0,35
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	400 000	356 686,89	0,62
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	200 000	188 779,89	0,33
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	300 000	306 529,20	0,52
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	100 000	92 443,95	0,16
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 546 581,00</b>	<b>4,39</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	200 000	204 527,04	0,35
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	200 000	200 291,41	0,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	200 000	201 658,07	0,34
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	100 000	103 202,13	0,19
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	200 000	214 127,94	0,37
JPM CHASE 1.963% 23-03-30 EMTN	EUR	400 000	372 514,75	0,64
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	100 000	99 949,68	0,17
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 396 271,02</b>	<b>2,41</b>
<b>FRANCE</b>				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	300 000	304 563,34	0,52
AFD 3.0% 17-01-34	EUR	200 000	195 231,70	0,33
AIR LIQ FIN 3.375% 29-05-34	EUR	100 000	99 616,88	0,17
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	300 000	289 569,92	0,50
ALSTOM 0.5% 27-07-30	EUR	200 000	165 830,69	0,29
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	300 000	274 327,60	0,47
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	100 000	101 689,45	0,18
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05-31	EUR	200 000	198 486,55	0,34
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	200 000	203 523,75	0,35
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 21-02-31	EUR	500 000	405 959,55	0,70
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	300 000	273 392,12	0,47
BNP PAR 2.1% 07-04-32 EMTN	EUR	100 000	88 530,29	0,15
BNP PAR 4.095% 13-02-34 EMTN	EUR	200 000	204 335,79	0,35
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	200 000	211 736,92	0,37
BPCE SFH 3.125% 22-05-34	EUR	300 000	298 036,58	0,52
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	200 000	183 574,57	0,32
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.125% 29-01-34	EUR	200 000	201 164,86	0,35
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	200 000	190 001,49	0,33
BUREAU VERITAS 3.5% 22-05-36	EUR	200 000	195 462,30	0,34
CA 3.75% 22-01-34 EMTN	EUR	100 000	101 439,84	0,18
CADES 1.375% 25-11-24	EUR	437 000	436 484,35	0,75
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	300 000	301 368,83	0,52
CA HOME LOAN 2.875% 12-01-34	EUR	100 000	98 375,59	0,17
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24-09-27	EUR	100 000	99 767,90	0,17
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	200 000	198 256,50	0,35
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25-11-30	EUR	300 000	308 229,57	0,53
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	300 000	248 496,17	0,42
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	400 000	347 774,79	0,60
CNP ASSURANCES 4.5% 10-06-47	EUR	100 000	100 461,23	0,18
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	200 000	201 068,07	0,35
COVIVIO 1.625% 17-10-24	EUR	300 000	301 136,80	0,52
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	100 000	97 946,05	0,17
DANONE 1.0% PERP	EUR	200 000	186 668,43	0,32
DEXIA MUN 0.375% 23-06-25 EMTN	EUR	500 000	485 403,73	0,83
DEXIA MUN 3.125% 17-05-39	EUR	100 000	98 197,84	0,17
DEXIA MUN 3.125% 24-11-33	EUR	300 000	301 032,36	0,52
DEXIA MUN 3.625% 17-01-29 EMTN	EUR	200 000	206 927,06	0,36
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	100 000	101 991,68	0,18

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	200 000	154 298,33	0,27
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	200 000	198 965,03	0,35
ENGIE 1.5% PERP	EUR	300 000	268 446,44	0,47
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	100 000	103 347,27	0,18
FRAN 0.75% 17-03-31	EUR	200 000	170 892,73	0,29
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	1 000 000	977 835,00	1,68
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	500 000	493 866,64	0,85
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	100 000	95 279,54	0,16
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06-04-27	EUR	100 000	100 565,10	0,17
IMERYS 1.0% 15-07-31	EUR	200 000	162 780,96	0,28
IMERYS 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	200 000	200 488,44	0,34
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	200 000	196 371,26	0,34
KERING FINANCE 3.625% 11-03-36	EUR	200 000	197 455,52	0,34
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	200 000	189 047,59	0,33
LEGRAND 3.5% 26-06-34	EUR	100 000	99 529,03	0,17
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	300 000	299 795,14	0,52
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	100 000	102 205,93	0,17
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05-10-34	EUR	400 000	402 068,79	0,69
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	200 000	206 659,58	0,35
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	400 000	329 154,77	0,56
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	100 000	101 599,38	0,17
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	3 000	191 568,00	0,33
ORANGE 2.375% PERP	EUR	100 000	98 937,03	0,17
PRAEMIA HEALTHCARE 0.875% 04-11-29	EUR	200 000	168 197,32	0,29
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17-09-30	EUR	200 000	169 858,45	0,29
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	500 000	497 958,16	0,85
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	100 000	97 211,11	0,16
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	300 000	301 876,15	0,51
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	200 000	206 854,82	0,36
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	400 000	388 034,50	0,67
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	200 000	184 803,69	0,31
SANOFI 1.25% 06-04-29	EUR	200 000	183 154,89	0,31
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	200 000	242 997,43	0,42
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	200 000	201 026,90	0,35
SCOR 1.375% 17-09-51	EUR	300 000	241 772,17	0,41
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	300 000	293 427,82	0,50
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	300 000	303 324,90	0,52
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	100 000	101 180,92	0,18
SOCIETE GENERALE	EUR	200 000	191 924,65	0,33
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25-05-34	EUR	200 000	195 056,81	0,33
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	200 000	232 905,16	0,40
UNIBAIL RODAMCO 0.625% 040527	EUR	500 000	459 682,64	0,79
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	300 000	265 070,03	0,46
WENDEL 1.0% 01-06-31	EUR	200 000	168 673,86	0,29
WENDEL 4.5% 19-06-30	EUR	200 000	206 422,55	0,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	300 000	302 357,66	0,52
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	3 600	405 691,20	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>19 656 682,43</b>	<b>33,82</b>
<b>IRLANDE</b>				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	100 000	100 519,69	0,17
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	400 000	405 677,26	0,70
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>506 196,95</b>	<b>0,87</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA 0.5% 06-04-29 EMTN	EUR	200 000	173 260,36	0,30
CASA ITALIA 3.5% 15-07-33 EMTN	EUR	100 000	102 700,99	0,18
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	500 000	464 629,69	0,80
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	EUR	100 000	99 530,64	0,17
INTE 3.75% PERP	EUR	250 000	247 806,44	0,42
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	200 000	202 001,84	0,35
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	200 000	202 366,38	0,35
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	200 000	210 756,84	0,36
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	200 000	185 713,84	0,32
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	300 000	303 391,40	0,52
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	300 000	309 438,63	0,53
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 501 597,05</b>	<b>4,30</b>
<b>JAPON</b>				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	200 000	192 426,57	0,33
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>192 426,57</b>	<b>0,33</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	100 000	102 198,25	0,17
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	200 000	174 751,20	0,30
ESTONIA GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 12-10-32	EUR	600 000	641 710,48	1,10
EUROCLEAR INVESTMENTS 1.375% 16-06-51	EUR	100 000	82 129,27	0,15
EUROFINS SCIENTIFIC SE 0.875% 19-05-31	EUR	400 000	313 913,92	0,54
NESTLE FIN 3.0% 23-01-31 EMTN	EUR	100 000	100 084,67	0,17
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 414 787,79</b>	<b>2,43</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	200 000	201 559,00	0,34
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	400 000	407 425,38	0,70
ASML HOLDING NV 2.25% 17-05-32	EUR	200 000	189 360,12	0,32
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	300 000	306 019,90	0,52
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	200 000	173 656,82	0,30
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.913% 03-11-26	EUR	200 000	207 748,57	0,35
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0.95% PERP	EUR	300 000	293 229,88	0,51
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 24-04-34	EUR	200 000	201 509,03	0,35
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 29-01-38	EUR	100 000	99 247,80	0,18
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11-03-31	EUR	200 000	201 146,73	0,35
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.125% 22-05-32	EUR	500 000	494 312,64	0,85
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-05-26	EUR	100 000	100 623,03	0,18
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-11-31	EUR	100 000	100 532,14	0,18

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	200 000	179 213,98	0,30
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18-03-29	EUR	100 000	100 231,34	0,17
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 255 816,36</b>	<b>5,60</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CASA LONDON 1.75% 05-03-29	EUR	200 000	183 989,10	0,32
COMPASS 3.25% 06-02-31 EMTN	EUR	100 000	99 735,33	0,17
NATWEST GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	500 000	496 736,56	0,85
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>780 460,99</b>	<b>1,34</b>
<b>SUEDE</b>				
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	100 000	93 597,00	0,16
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	300 000	292 565,11	0,50
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-09-26	EUR	200 000	200 890,09	0,35
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>587 052,20</b>	<b>1,01</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>39 392 248,04</b>	<b>67,78</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>39 392 248,04</b>	<b>67,78</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	EUR	2 432	2 678 321,47	4,61
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 678 321,47</b>	<b>4,61</b>
<b>IRLANDE</b>				
NB SH.DUR.EM.MKT.DEBT AC.I EUR	EUR	64 955	706 060,85	1,21
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>706 060,85</b>	<b>1,21</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 384 382,32</b>	<b>5,82</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 384 382,32</b>	<b>5,82</b>
<b>Créances</b>			<b>18 951,05</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-17 075,66</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>153 512,39</b>	<b>0,26</b>
<b>Actif net</b>			<b>58 120 687,01</b>	<b>100,00</b>

<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE I</b>	<b>EUR</b>	<b>742,320</b>	<b>15 048,80</b>
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE S</b>	<b>EUR</b>	<b>32 355,064</b>	<b>109,15</b>
<b>Part EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE X</b>	<b>EUR</b>	<b>8 806,000</b>	<b>4 930,48</b>

## 7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit : **EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

Identifiant d'entité juridique : 969500OR6L3ARLM4BM63

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **inv durable**, on investit en activité économique qui contribue à l'environnement pour autant qu'il n'y a aucun préjudice pour les bénéficiaires de l'investissement et que les pratiques de gouvernance.

La **taxinomie** est un système de classification réglementaire (UE) qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental et social. Ce règlement de liste économique a pour objectif de promouvoir les investissements ayant un impact positif sur l'environnement et les personnes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : [...] % <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li></ul>	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [...] % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li></ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : [...] %	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre du respect du cahier des charges du label ISR (v. la rubrique « *Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* »), l'OPC visait à encourager :

- Sur le plan social, la participation des salariés dans la gouvernance des émetteurs et promouvait ainsi la facilitation des relations de travail ;
- Sur le plan environnemental la réduction de l'intensité Carbone de son portefeuille en se fixant des objectifs en ligne avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique.

En outre, les décisions d'investissement de l'OPC ont pris en compte la notation des caractères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (dite « **note ESG** »), attribuée à chaque émetteur par la société de gestion (v. rubrique «

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? »). Cette prise en compte de caractères ESG a permis d'influer sur le comportement des émetteurs et promeut ainsi les caractères environnementaux et sociaux participant à établir leur note ESG.

Le pilier environnemental de la note ESG a pris en compte plusieurs caractères environnementaux, variant selon l'activité et le modèle de d'affaire des émetteurs concernés. Il reposait ainsi sur l'intégration par les émetteurs, dans leur modèle d'affaire des risques liés : au changement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serres), à la préservation du capital naturel (comme la biodiversité ou l'eau), et à la pollution (émission toxiques et gestion des déchets). La recherche d'opportunités environnementales a également été prise en compte, notamment dans les technologies propres, la construction et les énergies renouvelables.

Le pilier social de la note ESG a pris en compte plusieurs caractères sociaux, variant selon l'activité et le modèle de d'affaire des émetteurs concernés. Il tendait ainsi à valoriser la prise en considération, par les émetteurs, des parties prenantes pertinentes en selon leur modèle d'affaires : les salariés, les fournisseurs, les clients et les communautés locales. La recherche d'opportunités sociales fut également prise en compte, notamment en valorisant les émetteurs qui valorisent l'accès à la santé, au financement, à la communication, à une alimentation saine.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

L'effectivité de la promotion de la réduction des émissions de carbone a été mesurée par un indicateur d'intensité carbone du portefeuille. Cet indicateur a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact de l'OPC et, en tant qu'indicateur des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, d'une déclaration annuelle disponible sur le site internet de la société de gestion. Pour établir cet indicateur, les émissions ont été mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). La prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises s'est traduite par une réduction des émissions carbonées. Les émissions de gaz à effet de serre retenues ont été les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs en portefeuille. Les émissions directes provenaient des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules... Les émissions indirectes provenaient des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur.

⇒ La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 28/06/2024 a été de **47.46** tCo2/an/M€.

Un indicateur représentant la proportion de salariés au sein du conseil d'administration des valeurs en portefeuille a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact mensuel de l'OPC. Il permettait de mesurer la promotion, par l'OPC, de la facilitation les relations de travail. Il a été obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs.

⇒ La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 28/06/2024 était de **14.21%**.

Une note ESG de l'OPC, qui correspondait à la moyenne pondérée des notes attribués aux émetteurs en portefeuille (v. rubrique « *Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* » ci-après), a été calculée mensuellement. Elle compte, de façon agrégative, de la promotion effective de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales prises en compte par l'OPC. La note ESG de l'OPC se situait sur une échelle de notation allant de A, pour les meilleures notes, à E, pour les moins bonnes.

⇒ La note ESG de l'OPC pour l'exercice clos au 28/06/2024 était de **B**.

Les **indicateurs de durabilité** permettent mesurer la man dont caractéristiques environnementales ou sociales promues par produit financier sont atteintes.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

L'effectivité de la promotion de la réduction des émissions de carbone a été mesurée par un indicateur d'intensité carbone du portefeuille. Cet indicateur a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact de l'OPC et, en tant qu'indicateur des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, d'une déclaration annuelle disponible sur le site internet de la société de gestion. Pour établir cet indicateur, les émissions ont été mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). La prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises s'est traduite par une réduction des émissions carbonées. Les émissions de gaz à effet de serre retenues ont été les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs en portefeuille. Les émissions directes provenaient des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules... Les émissions indirectes provenaient des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur...

⇒ La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 30/06/2023 a été de **101,4 tCo2/an/M€**.

Un indicateur représentant la proportion de salariés au sein du conseil d'administration des valeurs en portefeuille a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact mensuel de l'OPC. Il permettait de mesurer la promotion, par l'OPC, de la facilitation des relations de travail. Il a été obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs.

⇒ **La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 30/06/2023 était de 14,65%**.

Une note ESG de l'OPC, qui correspondait à la moyenne pondérée des notes attribués aux émetteurs en portefeuille (v. rubrique « *Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* » ci-après), a été calculée mensuellement. Elle compte, de façon agrégative, de la promotion effective de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales prises en compte par l'OPC. La note ESG de l'OPC se situait sur une échelle de notation allant de A, pour les meilleures notes, à E, pour les moins bonnes.

⇒ **La note ESG de l'OPC pour l'exercice clos au 30/06/2023 était de B.**

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Non applicable



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité a résulté de la combinaison de deux des trois principes directeurs de la Politique d'Investissement Durable déployée par la société de gestion, à savoir :  
- « Servir l'intérêt général » - « Agir en accord avec les valeurs mutualistes ».

Pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles l'OPC a investi, la société de gestion veillait à s'assurer que ces entreprises n'ont pas commis d'atteintes graves et avérées aux standards environnementaux et sociaux établis par le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact).

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'identification, la prévention et la réduction des « incidence négatives en matière de durabilité » s'appuyaient sur l'analyse intégrée (financière et extra-financière) des émetteurs, accordant une place importante aux « facteurs de durabilité » (questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), susceptibles de générer un impact significatif sur la planète, la société civile et les parties-prenantes de la société de gestion ; cette analyse intégrée a été explicitement prise en compte dans le processus de notation ESG des émetteurs.

La notation ESG des émetteurs a été elle-même prise en considération dans les décisions de gestion des OPC.

Des informations sur la prise en considération effective par l'OPC des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont, par ailleurs, disponibles dans la section « *Comment ce produit a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* » des annexes jointes à son rapport annuel.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **20.45%**.

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EGAMO MARCHE MONETAIRE-X	Funds	4,61	France
ASML HOLDING NV	Technology	1,93	Netherlands
FRTR 0 02/25/25	Government	1,68	France
RAGB 2.9 05/23/29	Government	1,56	Austria
EU 0 06/02/28	Government	1,54	Supranational Entity
NEUBERG BRM-SH DUR E-EUR IA	Funds	1,21	Ireland
ESTONI 4 10/12/32	Government	1,10	Estonia
L'OREAL SA	Consumer, Non-cyclical	0,91	France
EU 0.4 02/04/37	Government	0,86	Supranational Entity
QUADIENT	Technology	0,86	France
NWG 0 3/4 11/15/25	Financial	0,85	Britain
SIEGR 3 1/8 05/22/32	Industrial	0,85	Netherlands
FRTR 3 05/25/33	Government	0,85	France
CAFFIL 0 3/8 06/23/25	Government	0,84	France
ISPIM 1 3/4 07/04/29	Financial	0,80	Italy



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements des actifs spécifique:

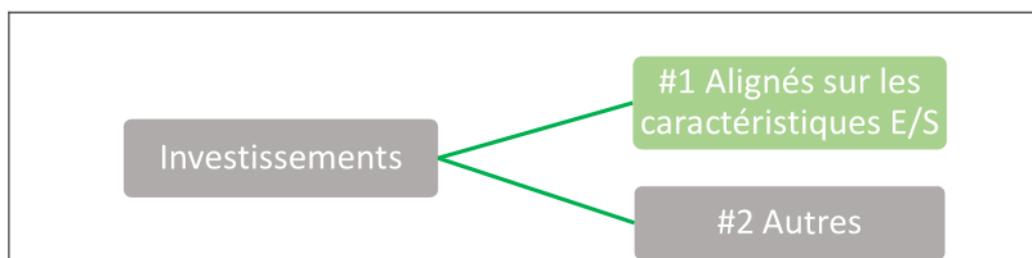
L'OPC a consacré **95.39%** son actif net à l'atteinte des objectifs du label ISR, tels qu'identifiés dans la rubrique « *Quels étaient les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* », de telle sorte que l'ensemble de son actif a été consacré à la promotion des caractères de durabilité suivante :

- Sur le plan social, la participation des salariés dans la gouvernance des émetteurs et a promu ainsi la facilitation des relations de travail ;
- Sur le plan environnemental la réduction de l'intensité Carbone de son portefeuille en se fixant des objectifs en ligne avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique.

L'OPC a investi au minimum 90% de son actif net en prenant en considération la note ESG des émetteurs (100% pour la poche titres vifs). Cette note ESG a synthétisé la prise en compte des émetteurs de plusieurs thématiques correspondant à des caractères environnementaux ou sociaux (v. rubrique « *Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* »). Les thématiques participant à déterminer la note ESG des émetteurs ont été les suivantes :

- Sur le plan environnemental :
  - Changement climatique : capacité d'un émetteur à limiter ses émissions de GES directes et indirectes ; Capital naturel : capacité à préserver le milieu naturel (eau, biodiversité, matières premières)
  - Pollution & déchet : capacité à gérer la production d'émissions toxiques, de déchets électroniques, de packagings
  - Opportunités environnementales : recherche d'opportunités environnementales dans les technologies propres, la construction et les énergies renouvelables.
- Sur le plan social :
  - Capital humain : capacité d'un émetteur à attirer et retenir les salariés qualifiés de « talents », à garantir la santé et la sécurité des salariés sur leur lieu de travail, la transparence de la chaîne fournisseurs ;
  - Responsabilité produits : capacité à gérer les enjeux impactant les clients tels la qualité et la sécurité de produits, la sécurité informatique des données personnelles ;
  - Opposition de parties prenantes : capacité à limiter l'achat de matière première provenant de zones de conflits et à prendre en compte les intérêts des communautés locales ;
  - Opportunités sociales : recherche d'opportunités sociales (favorisant les accès à la santé, le financement, la communication, l'alimentation saine).

L'OPC ne s'était pas engagé à affecter un pourcentage défini de son actif à la promotion d'une de ces thématiques en particulier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	Exposition
Basic Materials	2,23%
Communications	2,07%
Consumer, Cyclical	12,01%
Consumer, Non-cyclical	13,14%
Energy	1,14%
Financial	30,72%
Funds	5,84%
Government	12,33%
Industrial	11,58%
Technology	5,60%
Utilities	3,34%
Total	100,00%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

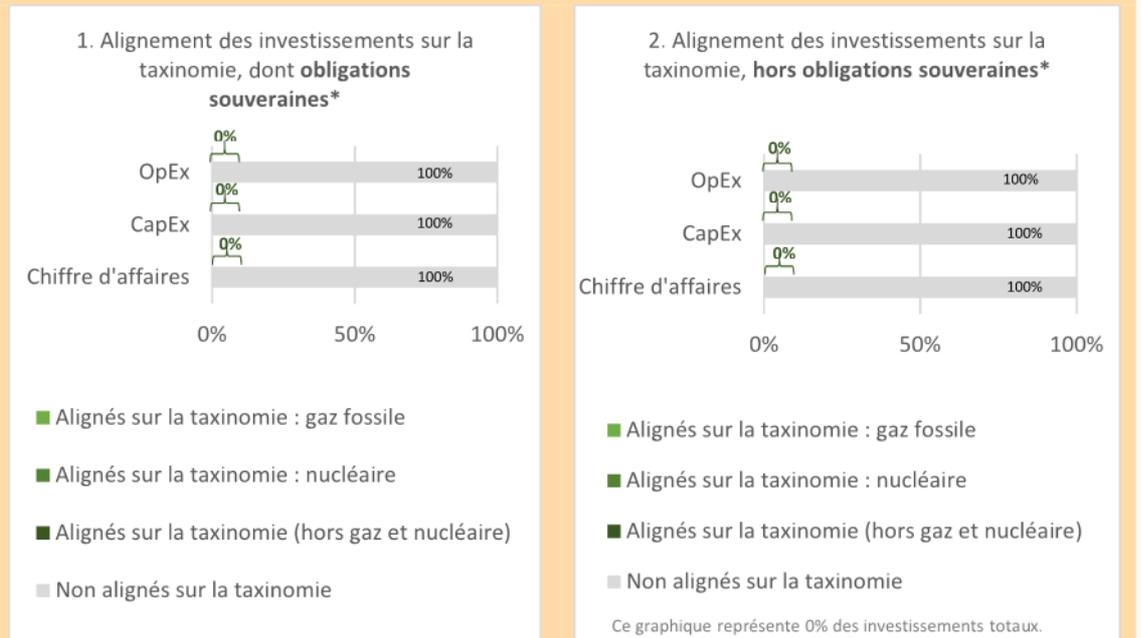
L'OPC a réalisé des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables, sur le plan environnemental, au sens de l'article 3 du règlement Taxonomie. Néanmoins, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'est engagé l'OPC a été de 0%.

**Oui**

- Dans le gaz fossile  
 Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

L'OPC consacrant l'ensemble de son actif net à l'atteinte des objectifs du label ISR, (v. la rubrique « *quelle était l'allocation des actifs ?* »), il n'a réalisé aucun investissement inclus dans catégorie « #2 autres » supérieure à 10%.

Il est aussi rappelé que le respect des garanties minimales environnementales et sociales ont été assurées par la prise en considération des incidences négatives (v. la rubrique « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* »), ainsi que par la mise en œuvre d'exclusions (v. la rubrique « *quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?* »), le référencement, le suivi et la notation des émetteurs, l'engagement auprès des émetteurs et la gestion des risques de durabilité (v. la rubrique « *quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?* »).



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'engagement avec les émetteurs a été un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'Egamo. Il consistait à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG dans la durée, grâce à un dialogue constructif et un suivi réalisé sur le long terme. Il reposait sur la conviction que les bonnes pratiques ESG permettent de favoriser la performance durable des entreprises.

En 2023, EGAMO a réalisé 151 engagements auprès de 135 entreprises :

- 4 engagements individuels ciblés à la suite de controverses
- 85 engagements individuels répartis sur 4 thématiques :
  - Part des administrateurs salariés au CA (10)
  - Indépendance du Board (9)
  - Nombre de controverses relatives aux droits humains et du travail (19)
  - Relais de la campagne SBT (Scientific Based Target) du CDP (47)
- 60 engagements collaboratifs répartis sur 2 thématiques :
  - Campagne NDC (Non Disclosure Campaign) sur le climat, la forêt et l'eau avec le CDP (52)
  - Engagement sur les protéines durables avec FAIRR (8)
- 2 engagements collaboratifs ciblés :
  - ENGIE
  - ACCIONA

## Emetteurs contactés par EGAMO en 2023

47 émetteurs ont été contactés

Financières (21)	ABN AMRO, ALLIANZ, ASSURAZIONI GENERALI, BANCO SANTANDER, BANK OF AMERICA, SCOTIA BANK, CAIXA BANK, CITIGROUP, COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA, DEUTSCHE BANK, EXOR, GOLDMAN SACHS, JP MORGAN CHASE, KBC GROUP, MIZUHO, MORGAN STANLEY, MUNICH RE, MN GROUP, PROSUS, SCOR, WELLS FARGO
Industries (10)	BE SEMICONDUCTOR, BOUYGUES, DEUSTSCHE LUFTHANSA, FEDEX, FRAPORT, GRUPO ACS, HOCHTCHIEF, MTU AERO, RHEINMETTAL, UPS
Biens discrétionnaires (4)	STELLANTIS, MAGNA INTL, MERCEDES BENZ, HELLA
Immobilier (2)	VONOVIA, TAG IMMOBILIEN
Matériaux (1)	BASF
Services aux collectivités (1)	FORTUM OYJ
Santé (4)	BAXTER, DANAHER, FRESENIUS MEDICAL CARE, FRESENIUS SE
Technologie (3)	ADYEN, INFINEON, IBM
Communication (1)	TELECOM ITALIA

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, EGAMO a réalisé 36 engagements auprès de 36 entreprises :

- 8 engagements individuels ciblés à la suite de controverses
- 28 engagements individuels répartis sur 3 thématiques :
  - Part des administrateurs salariés au CA (20)
  - Indépendance du Board (8)
  - Nombre de controverses relatives aux droits humains et du travail (8)

## Emetteurs contactés par EGAMO au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

36 émetteurs ont été contactés

Financières (9)	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA CAISSE CENTRALE CREDIT IMMOBILIER CCF COFACE SA DEXIA CREDIT LOCAL ETHIAS SA FCA BANK SPA IRELAND HSBC FRANCE JAB HOLDINGS BV
Consommation discrétionnaire (8)	ADIDAS AG ARVAL SERVICE LEASE SA ECONOCOM GROUP FORD MOTOR CREDIT CO LLC GENERAL MOTORS FINANCIAL CO LEASYS SPA RENAULT SA PVH
Immobilier (6)	CARMILA SA COVIVIO GECINA MERCIALYS SA NEW IMMO HOLDING SA UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
Consommation de base (4)	COCA COLA DANONE ELO SACA TESCO PLC
Industrie (2)	BUREAU VERITAS SA DERICHEBOURG
Energie (2)	SAGESS TechnipFMC
Communication (1)	EUTELSAT SA

### Politique de vote

#### I – Périmètre d'exercice des droits de vote

Par principe, la société de gestion a toujours entendu exercer les droits de vote. Cependant, dans les cas où il était détecté un risque de conflit d'intérêt, la société de gestion s'abstenait de voter.

EGAMO a exercé les droits de vote sur l'ensemble des sociétés présentes dans les portefeuilles d'action en titres vifs sur l'ensemble des OPC et mandats gérés par EGAMO. Une politique de vote dédiée pourrait être mise en place sur certains mandats afin de respecter les intérêts et droits des mandants.

EGAMO n'a pas posé de limite de détention d'une valeur en dessous de laquelle elle n'exerçait pas de droit de vote. Par ailleurs EGAMO n'a pas limité pas l'exercice du droit de vote à une région précise mais vote sauf exception, sur l'ensemble des valeurs de la zone Euro.

EGAMO n'a pas pratiqué pas le prêt des actions sur les portefeuilles qu'elle gèrait ce qui lui a permis de pratiquer sa politique de droit de vote sans contrainte et de ne pas laisser un tiers augmenter ses droits de vote par emprunt de titres à la veille d'une AG.

## II – Les principes référents d'EGAMO dans l'exercice des droits de vote

EGAMO a identifié 6 domaines sur lesquels la politique de droit de vote a pu exercer une influence positive.

### 1) Gouvernance d'entreprise

EGAMO a été en faveur d'une gouvernance d'entreprise avec **une séparation des pouvoirs** (président/directeur général), cependant sur une base temporaire ou si le cumul des fonctions était justifié au regard de l'entreprise, EGAMO était vigilant **quant au contre-pouvoirs** mis en place afin de voter favorablement.

La **composition du conseil d'administration** a été attentivement analysée. Le nombre d'administrateurs indépendants a été un élément important. Le nombre de mandat par administrateur indépendant ne devait pas être supérieur à 5 et pour les administrateurs exécutifs supérieur à 2. EGAMO veillait à ce que la durée des mandats n'excède pas 4 ans. EGAMO veillait également à ce qu'il n'y ait pas eu de **rémunération non-justifiée** des administrateurs. EGAMO était sensible à **une représentativité homme/femme et des minorités** au sein du conseil. EGAMO était attentif **aux controverses** qui selon la sévérité, pouvait conduire EGAMO à influencer sa politique de vote.

*Le vote pratiqué par EGAMO a veillé au respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance*

### 2) Rémunération des dirigeants

EGAMO tenait à ce que la rémunération des dirigeants ait été **transparente** (présence dans le rapport annuel) et non excessive (notamment par rapport à ses pairs). La partie variable devait être assujettie à des critères de performance transparents et en accord avec une vision à long terme de l'entreprise.

EGAMO a été favorable à l'**indemnité de départ** cependant elle devait prendre en compte la valeur intrinsèque de l'entreprise pendant la présence du dirigeant et se baser sur des critères de performance. EGAMO a porté une attention particulière aux indemnités de départ **en cas d'échecs** du dirigeant.

Une attention a été portée sur l'**indépendance** du comité des rémunération.

*Le vote pratiqué par EGAMO a veillé au respect des bonnes pratiques en matière de rémunération des dirigeants*

EGAMO a été vigilante dans le cadre des augmentations de capital afin qu'elle n'ait pas été **contraire aux intérêts des actionnaires**, EGAMO a voté selon les critères suivants :

Augmentation de capital avec DPS : max 50 %

Augmentation de capital sans DPS max 10 %.

*EGAMO a voté contre toute résolution modifiant la règle « une action un vote »*

### 3) Comptes, transparence des informations

EGAMO tenait à la transparence des informations concernant les comptes de l'entreprise. L'indépendance et l'intégrité des commissaires aux comptes devaient être totales. Les comptes mis en réserve par les commissaires aux comptes ont été étudiés précisément. La part du bénéfice distribué devait être en accord avec les exigences d'un développement durable et les intérêts à long terme de l'entreprise.

*Le vote pratiqué par EGAMO a veillé au respect des bonnes pratiques en matière de transparence des informations*

### 4) Fusions, acquisition, cession d'actif

EGAMO a étudié de près les opérations de fusion acquisition ou cession d'actif dans le but de déterminer l'intérêt pour l'entreprise. Un accent particulier a été mis sur la valorisation de l'activité, le rationnel de l'opération ainsi que sur les éventuels conflits d'intérêts et sa future gouvernance.

*Le vote pratiqué par EGAMO a veillé au respect des bonnes pratiques en matière de fusion, acquisition ou cession d'actif*

### 5) Enjeux environnementaux et sociaux

EGAMO est restée sensible aux controverses sur ces domaines notamment concernant les émissions de Co2 et le traitement des déchets mais aussi la prévention des accidents, le droit des employés et le dialogue social et peut sanctionner les dirigeants et administrateurs, si nécessaire, lors des résolutions de renouvellement.

*Le vote pratiqué par EGAMO a veillé au respect des enjeux environnementaux et sociaux*

## IV – Process de l'exercice des droits de vote

EGAMO s'est appuyée sur les services proposés par ISS qui dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine mais conserve la responsabilité pleine et entière de l'exercice des droits de vote sur les valeurs des portefeuilles gérés.

Le process s'est déroulé en 3 phases :

- Collecte des informations

EGAMO devait disposer de façon exhaustive du calendrier de la tenue des assemblées générales et des résolutions attachées à celles-ci.

Pour ce faire EGAMO a utilisé les services d'ISS et des teneurs de compte-conservateurs, mais s'informait également au travers des communications des émetteurs, de la presse spécialisée, des systèmes d'information (Bloomberg...).

- L'analyse des résolutions

Celle-ci a été faite conjointement par le pôle d'analyse financière et ESG et par le pôle de gestion action qui s'appuient sur l'analyse faite par ISS.

Les décisions de vote ont été sous la responsabilité de l'équipe de gestion action.

- L'exécution du vote

Celle-ci a été faite par l'intermédiaire d'ISS mais aussi des dépositaires des fonds ou mandats suivant les instructions d'EGAMO. Le rapport de l'exercice des droits de vote a été présenté au conseil d'administration annuellement et publié sur le site internet EGAMO ([www.EGAMO.fr](http://www.EGAMO.fr)).

La société de gestion a privilégié le vote électronique via une plateforme dédiée. Néanmoins il n'a pas été exclu d'utiliser le vote papier lorsque le vote électronique n'était pas disponible via une procuration donnée au dépositaire concerné.

## VI – Information des investisseurs

EGAMO a tenu informé les investisseurs de l'exercice des droits de vote via un rapport annuel sur l'exercice de la politique de vote, le rapport est, par ailleurs, disponible sur le site internet d'EGAMO : [www.EGAMO.fr](http://www.EGAMO.fr)

## VII – Le contrôle

EGAMO dans le cadre de son plan de contrôle s'assurait de l'exercice des droits de vote et de l'information délivrée dans ce cadre.

La politique de vote est mise à jour chaque année et est consultable sur le site internet de la société de gestion à l'adresse web suivante : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).